

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six le dimanche vingt-deux mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune convoqué le dix-huit mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Messieurs Jean-Marc PEILLEX, Julien AUFORT, Madame Monique RACT, Monsieur Didier JOSEPH, Madame Sylvie SAULNIER, Monsieur Marc HORELLOU, Madame Morgane MARC'H, Monsieur Rodolphe GOY, Messieurs Gabriel GRANDJACQUES, Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Hortense DURANTON, Messieurs Jean-Marie DURINDEL, Alain DELACHAT, Daniel DENERI, Madame Flavie MELENDEZ, Monsieur Clément BERRUX, Mesdames Laura CHAUVIERE, Catherine BURATTI, Cécile MANHES, Lucie PIGNARD, Barbara BOCHATEY, Nadine CHAMBEL, Monsieur Arnaud MORAND, Madame Michèle MAUTUE, Monsieur Fabien SATONAY, Madame Chloé BLONDEAU, Madame Claire APPLAGNAT-TARTET, Monsieur Paul ROBIN, Madame Charlotte HUGRON.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Madame Morgane MARC'H est candidate. Elle est élue à l'UNANIMITE.

n°2026/095**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Objet : SEMCODA – DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DES COMMUNES ACTIONNAIRES

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 29
Pouvoir : 0
Votants : 29

Délibération télétransmise le : 23 mars 2026

Mise en ligne du 23 mars 2026 au 23 mai 2026

Délibération exécutoire le : 23 mars 2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT GERVAIS LES BAINS DU 22 MARS 2026**N°2026/095***Coordination Générale – Direction Générale des Services***SEMCODA – DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DES COMMUNES ACTIONNAIRES****Rapporteur** : Monsieur le Maire

Il est rappelé que la commune étant actionnaire de la SEMCODA avec 6707 actions, elle doit désigner un délégué qui la représentera au sein de l'assemblée spéciale des communes actionnaires.

Cette assemblée se réunira ensuite pour désigner, parmi les délégués de communes actionnaires, cinq administrateurs qui siégeront au sein du conseil d'administration de la SEMCODA.

Le délégué devra présenter au Conseil municipal, au moins une fois par an, un rapport écrit portant sur l'activité de la société et notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la SEMCODA.

Le Maire représente la Commune au sein des différentes assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEMCODA et peut se faire représenter par un membre du Conseil municipal.

Sous réserve du vote favorable du Conseil municipal, de la délibération n°2026/091, il est procédé à un vote à main levée. Dans la négative, il est procédé à un vote à bulletin secret et à la majorité absolue.

Vu les articles L 1522-1, L 1524-5 et L 2122-21 du CGCT,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE DESIGNER** Monsieur le Maire comme représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires ou son représentant, membre du conseil municipal
- **D'ELIRE** un représentant de la commune de Saint Gervais, membre du conseil municipal, au sein de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA,
- **D'ACCEPTER** en tant que de besoin que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur représentant les communes actionnaires.

En cas d'indisponibilité du délégué, Monsieur le Maire représentera la commune à l'assemblée spéciale.

Est candidate au poste de titulaire :

Liste « PEILLEX 2026 » :

Madame Cécile MANHES

La liste « Projet Citoyen Saint-Gervais » ne présente pas de candidat.

Votants : 29

Absentions : 3

Exprimés : 26

Majorité absolue : 14

G MM

a obtenu :

Liste « PEILLEX 2026 » : 26 voix

Est ELUE titulaire

Madame Cécile MANHES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



La secrétaire de séance
Adjointe au Maire,

Morgane MARCH



Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX